



# **Réunion de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay**

20 décembre 2024 – Siège de Haut-Pays du Velay  
Communauté à Montfaucon-en-Velay

Compte-rendu

Le vendredi 20 décembre 2024 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie au siège de Haut-Pays du Velay Communauté à Montfaucon-en-Velay.

## Membres de la CLE présents

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		
Personnes présentes	<b>ROUSSET Nathalie</b>	Département de Haute-Loire
	<b>SOUVIGNET Bernard</b>	Haut-Pays du Velay Communauté
	<b>CHORLIET Christian</b>	Maire de Fay-sur-Lignon (43)
	<b>ROCHE Françoise</b>	Maire de Mars (07)
	<b>CHAMBON Jean-Luc</b>	Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal
	<b>LIOGIER Huguette</b>	Communauté de communes des Sucs
	<b>MONTAGNON Jean-Philippe</b>	Communauté de Communes Marche du Velay Rochebaron
	<b>LAURANSON Gilles</b>	SYMPAE
	<b>BONNET Bernard</b>	Saint-Etienne-Métropole
	<b>JOLIVET Guy</b>	Etablissement Public Loire
Personnes représentées (pouvoir)	<b>BUSSIERE Laurence</b>	PNR du Pilat → pouvoir à M.Bonnet
	<b>LECLERC Thierry</b>	PNR des Monts d'Ardèche → pouvoir à M.Chorliet

COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes présentes	<b>GIRAUDON Lucien</b>	FDAPPMA 43
	<b>TAVAUD André</b>	Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de la Haute Loire
	<b>DAUDET Bernard</b>	Chambre d'Agriculture de Haute-Loire

COLLÈGE DE L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Personnes présentes	<b>CHARBONNIER Jean-Claude</b>	MISEN 43
	<b>CHARTOGNE Cécile</b>	ARS Auvergne
	<b>VILLATTE Sandrine</b>	DDT 42
	<b>SIMEON Olivier</b>	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	<b>POINAS Jean-Michel</b>	OFB
Personnes représentées (pouvoir)	<b>JEHAES Dorothée</b>	DREAL Auvergne Rhône-Alpes → pouvoir à Olivier SIMEON
	<b>Préfet de Haute-Loire</b>	Préfet de Haute-Loire → pouvoir à Jean-Claude CHARBONNIER

**22 voix délibératives sur les 49, que compte la commission, ont été comptabilisées.**

### Membres de la CLE excusés

<b>AULAGNIER Jean-Paul</b>	Syndicat Mixte de Lavalette	Collège des collectivités
<b>LECUNA Sylvain</b>	Groupe d'exploitation Hydraulique Loire Ardèche (EDF)	Collège des usagers
<b>DELORME Laititia</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire	Collège des usagers
<b>ROUSSEL Pierre</b>	Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne	Collège des usagers
<b>COUVIN Philippe</b>	CRPF 43	Collège de l'Etat

### Étaient aussi présents

Pierre-Yves SUBTIL, Saint-Etienne Métropole,  
Stéphane CRAPSKY, Saint-Etienne Métropole,  
André DEFOUR, vice-président de la Communauté de Communes des Sucs  
Bastien MONTANT, apprenti à l'ARS Auvergne  
Frédéric CARTAL, directeur de l'EPAGE Loire-Lignon,  
Eva DELAIGUE, animatrice du CT Lignon du Velay à l'EPAGE Loire-Lignon,  
Emilie DARNE, animatrice du SAGE Lignon du Velay à l'EPAGE Loire-Lignon  
2 stagiaires de 3ème à l'OFB

## Ordre du jour

- 1. validation des modalités de convocation de la CLE**
- 2. validation du bilan d'activités de la CLE de l'année 2024,**
- 3. présentation des avis donnés en 2024,**
- 4. partage des retours d'expériences sur la crue du 17 octobre 2024,**
- 5. présentation des évolutions apportées aux rapports de phases 1&2 de l'étude HMUC,**
- 6. présentation et validation finale des hypothèses de la phase 3 de l'étude HMUC,**

## Principales discussions et relevés de décisions

---

### Interventions introductives

Madame ROUSSET, Présidente de la CLE (Conseillère Départementale de Haute-Loire) , introduit la séance.

Elle partage avec l'assemblée des informations reçues lors du comité national de l'eau du 19 décembre dont :

- des nouvelles modalités de calcul des taxes et redevances sur l'eau fixées dans un schéma national puis ajustées par les agences de l'eau selon leurs spécificités. Le système forfaitaire pour les petits volumes en dessous de 6000 m<sup>3</sup>/an est supprimé. D'après une première simulation partagée pour un industriel breton cela peut avoir des impacts financiers importants (redevance multipliée par 4). Elle s'inquiète de répercussions du même ordre que l'on pourrait rencontrer sur le secteur chez les industriels.
- des nouveaux indicateurs de suivi de stations de traitement des eaux usées (validés par décret), notamment des surverses par temps de pluie qui pourraient conduire à des classements plus défavorables, et il en va de même en AEP pour les taux de fuite en milieux ruraux.

Un point est également fait sur le 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau qui entre en vigueur en 2025 (qui sera une année de transition).

Nathalie ROUSSET indique que globalement le programme d'aides est reconduit. Elle souligne les évolutions qu'elle regrette.

- La baisse du taux plancher qui passe de (30 % passé à 25 %).
- La révision de la liste des systèmes d'assainissement prioritaires, qui permettait une majoration des aides. La nouvelle liste portera plutôt sur le critère phosphore et de fait va réduire les STEP éligibles en Haute Loire Cette liste sera actualisée en mars.
- La perte de financement pour l'animation agricole sur nos territoires de têtes de bassin du fait de leur bon classement, ce qui va nuire aux dynamiques qui étaient mises en place.

Olivier SIMEON (AELB) confirme que les aides pour l'animation agricole seront limitées aux zones concernées par des zonages spécifiques dont les captages prioritaires. Ce qui permettra au Lignon de continuer à en bénéficier. C'est une évolution qu'il regrette, la délégation Allier Loire Amont défendait le maintien d'un accompagnement sur les territoires déjà engagés même en dehors de ces zonages, mais n'a pas été entendue.

Cela s'appliquera à partir de 2026, l'animation en cours dans les CT est encore possible en 2025.

Bernard SOUVIGNET (Haut Pays du Velay Communauté), s'interroge pour le paiement des engagements aux agriculteurs dans les MAEC, ainsi que pour le deuxième poste d'animatrice agricole créé à l'EPAGE en 2024.

Olivier SIMEON indique que les engagements MAEC ne seront pas touchés. Quant au poste d'animation agricole en dehors du CT Lignon (pour le deuxième poste qui concerne le CTLAV ) il n'y aura plus de financement en 2026. Il doit vérifier pour ce qui concerne le bassin de la Dunière au sein du CT Lignon.

Frédéric CARTAL (directeur de l'EPAGE) indique qu'il envisage une piste pour le poste en question qui peut basculer sur l'animation du captage prioritaire du Puy des Vignes avec le SMAA (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier).

Bernard DAUDET (Chambre d'Agriculture 43), signale que l'animation agricole portée par les autres maîtres d'ouvrage des CT dont la Chambre d'Agriculture est aussi concernée. La Chambre d'Agriculture trouve cela regrettable et l'a fait remonter à l'Agence.

Nathalie ROUSSET regrette ce manque de continuité dans les actions, d'autant qu'il y a des exigences importantes de l'aval sur la qualité et la quantité d'eau.

## 1 Validation des modalités de convocation de la CLE

La CLE valide l'envoi des convocations aux séances par mail plutôt que par courrier postal.

## 2 Validation du rapport d'activités de la CLE et de la cellule d'animation pour l'année 2024

Le bilan d'activités de la CLE et de la cellule d'animation 2024 a été transmis préalablement à la séance. Il est présenté par Emilie DARNE.

Sur la dernière partie, concernant les perspectives 2025 (diapo 6), Nathalie ROUSSET intervient pour préciser que la définition de la trajectoire sobriété correspond à la demande du plan national eau soit -10 % de prélèvements d'ici 2030 par rapport à une base de réflexion en 2019. Après avoir été repris par les comités de bassin, cet objectif est redescendu aux SAGE, mais sans réponse claire sur les conséquences si on n'y arrive pas.

Emilie DARNE, précise qu'à défaut d'une stratégie quantitative reprise dans les documents du SAGE, ce qui peut prendre du temps suite aux résultats de l'étude HMUC, le Comité de Bassin attend une délibération des CLE sur leur engagement dans cette trajectoire.

Nathalie ROUSSET intervient également par rapport au travail avec les CLE voisines (diapo 6). Travailler en interCLE, pour signaler qu'il y avait plus régulièrement des interCLE en début des démarches SAGE Loire en RA et Lignon du Velay, mais aujourd'hui moins, chacun travail sur son territoire. Même si sur le Lignon nous ne dépendons pas d'un autre territoire à l'amont du notre dont il faudrait tenir compte, le SAGE Lignon a quand même été construit autour du barrage de Lavalette avec 2 territoires de SAGE qui se partagent cette ressource. Il faut qu'on reste vigilant sur des attentes que pourraient avoir les territoires en aval.

Sandrine VILLATTE (DDT 42) indique que l'étude HMUC est terminée sur le SAGE Loire en Rhône-Alpes, elle sert de diagnostic au PTGE et à la révision du SAGE, il serait bien d'avoir une réflexion en commun.

Nathalie ROUSSET précise que le Lignon n'est pas parti pour avoir un PTGE, et que oui il est nécessaire de partager les choix concernant les besoins d'utilisation de Lavalette entre les 2 territoires.

Emilie DARNE, précise que l'étude HMUC n'est pas construite de la même façon sur Loire en Rhône-Alpes. Elle s'arrête après le diagnostic sans avoir exploré la phase prospective sur les usages, comme nous sommes en train de le faire sur le phase 3. Mais le maître d'ouvrage (département 42) a acquis un outil de modélisation de son territoire qui lui permettra de tester différents scénarios d'utilisation future de la ressource. Ces tests alimenteront les réflexions sur les volumes mobilisables et prélevables qui seront faites en concertation avec les acteurs de chaque unité de gestion.

***Ce bilan d'activités est soumis au vote de la CLE et est validé à l'unanimité.***

### 3 présentation des avis donnés en 2024

Emilie DARNE présente les 3 avis donnés en 2024, dont certains ont été traités en bureau, ce qui nécessite de partager l'information avec la CLE. Deux d'entre eux concernent les barrages de Lavalette et la Chapelle, qui feront tous les 2 l'objet de travaux en 2025.

Bernard BONNET (Saint-Etienne Métropole), informe la CLE qu'il y aura une réunion de présentation des modalités finales de réalisation des travaux sur le barrage de Lavalette (remplacement des vannes de crues), le 16 janvier 14h30 en mairie d'Yssingeaux.

Nathalie ROUSSET propose que lors de futures réunions d'informations concernant des travaux sur ces barrages, la CLE soit élargie aux autres personnes concernées, ce qui peut permettrait de grouper les réunions et de mutualiser les moyens d'organisation.

### 4 Partage des retours d'expériences sur la crue du 17 octobre 2024,

Jean-Luc CHAMBON (mairie des Vastres) : sa commune a été bien touchée, avec plusieurs ponts et chemins à reprendre, le budget prévisionnel déposé à la préfecture s'élève à 1,06 millions € HT, ce qui représente 5 à 6 fois son budget annuel.

Frédéric CARTAL (directeur de l'EPAGE Loire-Lignon) indique que 53 dossiers ont été déposés auprès de la préfecture de Haute-Loire pour solliciter la dotation de solidarité aux collectivités (à la date demandée du 17 décembre soit 2 mois après l'évènement). Le déroulement annoncé par les services est une première analyse avec tri qui se terminera pour fin janvier, la venue d'un inspecteur en février, un retour sur ce qui est éligible courant avril. Cependant un acompte pourra être versé aux collectivités après le 1er tri.

Bernard SOUVIGNET voudrait savoir si les communes peuvent attaquer les travaux. Il indique que cette attente met les maires dans des situations compliquées vis-à-vis des habitants qui sont très en colère que rien ne soit fait depuis 2 mois (très problématique en particulier pour le maire de Tence).

Frédéric CARTAL indique que c'est à voir selon les capacités financières de la collectivité puisqu'il y a des risques que tout ne soit pas éligible. Il précise qu'il faut aussi faire une dérogation de travaux anticipés pour démarrer les travaux. Pour le dossier concernant l'EPAGE sur le traitement des embâcles et sédiments, la dérogation a été obtenue. Des travaux pourraient démarrer pour les collectivités qui peuvent financer sans attendre.

Suite à une interrogation de Monsieur SOUVIGNET sur un cas particulier (pont de Raucoules), Monsieur CARTAL précise que c'est bien aux communes et pas à l'EPAGE de déposer ce qui concerne les ponts, des modifications des dossiers

déposés sont toujours possibles en appelant les services de la préfecture. Il précise aussi que pour juger des enveloppes à accorder sur les ouvrages d'art l'inspecteur va demander des justificatifs sur l'entretien et des photos de l'état avant la crue.

Christian CHORLIET (maire de Fay-sur- Lignon) indique que pour ce qui concerne sa commune les travaux ont été chiffrés à plus de 1,2 millions € HT. Il attend une prochaine rencontre avec le préfet prévue en janvier 2025.

Jean-Claude CHARBONNIER (DDT 43), indique qu'en termes de procédure loi sur l'eau ce sera une procédure simplifiée (simple information préalable) dans le cadre des travaux d'urgence, mais comprend bien que la problématique c'est le budget.

Monsieur SOUVIGNET indique que malgré des réunions avec le préfet tous les mardis depuis 2 mois, rien n'avance, la procédure est beaucoup trop longue et pas adaptée à des mesures d'urgence. Le préfet a annoncé qu'il pourrait attribuer des reliquats de la DETR ce qui sera largement insuffisant d'autant qu'il faut être vigilant avec la DETR qui doit être préservée pour d'autres utilisations.

## 5 Présentation des évolutions apportées aux rapports de phases 1&2 de l'étude HMUC

Emilie DARNE rappelle des éléments de déroulement de l'étude, les différentes réunions de concertation, COTECH et COPIL, le retard pris qui a nécessité la prolongation d'un an. Elle indique que les corrections ont été très nombreuses sur les rapports des phases 1 &2 rendus juste avant l'été et qu'il y a aussi eu des hypothèses de calculs modifiées après avoir rendus les rapports ce qui a généré des difficultés pour ISL (refaire tourner le modèle et reprendre les résultats).

Elle présente rapidement les hypothèses corrigées suite au COPIL et aux échanges avec les partenaires techniques, et les évolutions globales de volumes engendrées.

Elle indique avoir reçu dans la semaine les rapports corrigés de phase 1&2 mais avec encore quelques erreurs à corriger, aussi la version définitive ne sera diffusée qu'en janvier.

Elle présente quelques éléments issus des rapports d'étude.

Sur l'évolution des volumes prélevés sur Lavalette (diapo 19), les années avec des prélèvements particulièrement élevés interrogent.

Stéphane CRAPSKY (Saint-Etienne Métropole) explique que le volume majoré sur Lavalette en 2017 s'explique par des travaux sur leur autre barrage sur le Furan. Les épisodes de sécheresse de 2020 et 2022 expliquent les 2 autres pics, Lavalette permettant par sa plus grande capacité d'assurer l'alimentation pendant ces périodes où les autres ressources sont vite limitées.

Christian CHORLIET interroge sur le nombre d'hypothèses important, est-ce parce

que les données n'existent pas, ou qu'on n'a pas accès aux données ? Tout cela biaise les résultats.

Emilie DARNE explique qu'il y a des données plus accessibles que d'autres. Les bases de données sont insuffisantes par rapport à la finesse nécessaire pour l'exercice (besoin d'une répartition spatiale et temporelle des prélèvements). Pour certaines données comme les prélèvements AEP et industriels, on a fait un travail important via des questionnaires auprès des producteurs qui permet d'avoir une donnée fiable. Mais cela est possible car le nombre d'interlocuteurs reste raisonnable et n'empêche pas cependant quelques hypothèses comme pour la répartition mensuelle. Dans le domaine agricole, connaître le prélèvement direct des animaux à la rivière est une donnée qui ne sera jamais mesurable, il faut essayer d'affiner au mieux les hypothèses. Par contre pour connaître les prélèvements agricoles sur le réseau AEP ou via d'autres prélèvements mesurés (forage), il y a sûrement des marges d'améliorations.

Chorliet CHORLIET réagit en suggérant que l'amélioration des données peut aussi être une piste d'actions suite à l'étude.

## 6 Présentation et validation finale des hypothèses de la phase 3 de l'étude HMUC

Emilie DARNE présente les hypothèses envisagées pour l'exercice de dimensionnement des prélèvements en eau futurs (horizon 2050) de la phase 3 de l'étude.

Elle indique que cette étape de validation préalable a été rajoutée pour éviter les difficultés rencontrées sur les phases 1 et 2. Elle indique que toute correction tardive d'hypothèse même si elle paraît minime implique de refaire tous les calculs du modèle, ce qui n'est pas prévu au marché.

En ce qui concerne les hypothèses présentées aujourd'hui et qui devront être actées de façon définitive, elles ont déjà été présentées lors de 2 ateliers de concertation en septembre, diffusées par mail depuis septembre et fait l'objet de compléments suite à des prises de contacts supplémentaires et d'un échange avec le COTECH de l'étude.

Pour les hypothèses concernant l'AEP (diapo 26), Emilie DARNE insiste sur les points qui avaient particulièrement été discutés en COTECH :

- pour la consommation journalière de la population touristique : la fourchette haute semblait surestimée, plutôt retenir le chiffre de 150 l /j/hab.
- pour la répartition des prélèvements de Saint-Etienne métropole entre Lavalette et le Furan : celle-ci évolue vers une dominante de la part de Lavalette (80%) puisque c'est ce qui se passe les années de sécheresse comme en 2022.

Ces choix ne sont pas remis en cause.

L'objectif de 90 l/j/hab, pour la population permanente (y compris celle de Saint-Etienne) paraît ambitieux au regard du chiffre de consommation moyen national à 150 l/j/hab.

Emilie DARNE et Nathalie ROUSSET indiquent qu'on est déjà en moyenne bien en dessous de 150 l/j en consommation actuelle (autour de 100 l/j) et que des tendances à la baisse sont observées sur les dernières années. Cette proposition est cohérente avec les chiffres annoncés par le SDAEP 43.

Les hypothèses pour les prélèvements agricoles futurs (diapo 28) ne sont pas remises en cause.

La répartition des prélèvements pour l'abreuvement 65% milieu/35 % réseau en année sèche et son évolution de + 10 % à l'avenir, peut paraître sous-estimée. Mais c'est surtout au coeur des épisodes de sécheresse que cette répartition pourrait être à plus de 65 % réseau. Si on tient compte de l'étalement sur 6 mois de cette répartition et de l'augmentation de 10 % à répartir mensuellement (surtout en été), l'hypothèse est maintenue.

**Encore une fois le besoin d'analyser les pics de consommation sur le réseau en période critique est rappelé.**

Concernant les hypothèses sur les prélèvements industrielles futurs (diapo 30), même si les propositions d'ISL s'appuient sur des retours précis des 8 entreprises concernées (uniquement gros consommateurs), le fait de ne pas envisager de progression de l'activité pose problème.

Plusieurs pistes sont évoquées pour pouvoir anticiper la venue de nouveaux établissements :

- 1) regarder au niveau des extensions / créations de zones d'activités prévues dans les SCOT (exemple cité d'un projet de zone industrielle sur Yssingaux).
- 2) reprendre les tendances passées d'installations de nouvelles activités industrielles (gros consommateurs d'eau) et les projeter.

A confirmer avec ISL, mais ces pistes ont été regardées et selon les acteurs en séance qui connaissent le territoire, il n'y a pas eu d'installation d'activités industrielles sur le territoire depuis longtemps (essentiellement agro-alimentaire).

**Même si on ne peut s'appuyer sur des données prospectives existantes dans le domaine industriel, la CLE propose de retenir arbitrairement pour l'estimation des besoins futurs, l'installation d'un nouvel établissement industriel.**

Étant donné les difficultés et perspectives de la filière lait, il ne s'agirait pas d'une laiterie, qui semble avoir des besoins nettement plus haut que les autres industriels recensés. Prendre plutôt en compte des besoins en eau moyens par rapport à ceux recensés actuellement.

**C'est donc la seule hypothèse modifiée pour le travail de phase 3, les autres hypothèses proposées sont considérées acceptées.**

***La séance est levée à 12h20.***